



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 24 AOUT 2012

SPECIAL N °9 - AOUT 2012

DDCSPP

SOMMAIRE

Préfecture de l'Aude

pref11- SECRETARIAT GENERAL

Autre - APPEL A CANDIDATURE A L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS
D'USAGERS POUR SIEGER AVEC VOIX DELIBERATIVE A LA
COMMISSION DE SELECTION D'APPEL A PROJET SOCIAL OU
MEDICO- SOCIAL RELEVANT DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DE
L'ETAT

..... 1



PRÉFET DE L'AUDE

Direction Départementale de la
Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations de
l'Aude

Carcassonne, le 24 Août 2012

**Service Cohésion Sociale
Territoriale**

Dossier suivi par :
E. LEPRETRE-KERNE

Téléphone : 04.34.42.90.20
Télécopie : 04.34.42.90.01
E-mail : estelle.lepretre-
kerne@aude.gouv.fr

APPEL A CANDIDATURE

A L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS D'USAGERS

POUR SIEGER AVEC VOIX DELIBERATIVE A LA COMMISSION DE SELECTION D'APPEL A PROJET SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DE L'ETAT (CHRS, CADA, services tutélares, PJJ)

DEPARTEMENT DE L'AUDE

BASES JURIDIQUES :

- Articles L. 313-3 c) et R. 313-1 II 3° b) du code de l'action sociale et des familles ;
- Circulaire du 2 décembre 2010 précisant les modalités d'application pour les établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse des dispositions issues de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Circulaire n°DGCS/5B/2010/434 du 28 décembre 2010 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (p.16-17 et annexe 2) ;
- Arrêté préfectoral n°2012157-0052 du 5 juin 2012 fixant le calendrier prévisionnel des appels à projets pour les projets sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L312-1 I 4° du code de l'action sociale et des familles autorisé par le Préfet de l'Aude au titre de l'année 2012.

ASSOCIATIONS D'USAGERS CONCERNEES

- Associations d'usagers participant à l'élaboration du plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (au moins 1 titulaire et 1 suppléant) ;
- Associations d'usagers de protection judiciaire des majeurs ou de l'aide judiciaire à la gestion du budget familial (au moins 1 titulaire et 1 suppléant).

Il est impératif que **les représentants d'usagers** ne soient pas également représentants de personnes morales **gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ou gestionnaires eux-mêmes**.

CRITERES DE SELECTION

- Nombre d'adhérents, volume d'activité sur l'ensemble du territoire départemental ;
- Appartenance à un collectif ou à une fédération ;
- Diversité et spécificité des champs couverts ;
- Coopération et partenariat au niveau territorial ;
- Implication dans un projet local ou toute autre démarche sur le territoire et dans la défense des droits des usagers.

Le mandat sera exercé à titre gratuit pour une période de 3 ans à compter de la mise en place effective de la Commission.

Une assiduité et une participation aux travaux sont requises.

Les membres rempliront une déclaration d'absence de conflit d'intérêts à leur désignation conformément à l'article R. 313-2-5 du code de l'action sociale et des familles.

DOSSIER DE CANDIDATURE

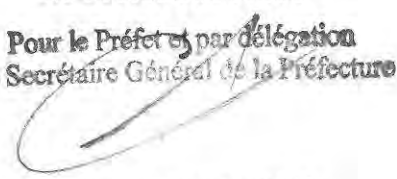
Il devra comporter **les noms des deux personnes physiques candidates** pour représenter la ou les associations concernées (1 titulaire, 1 suppléant) avec leurs **coordonnées postales et électroniques**. Une **lettre succincte** exposera les motivations de ces candidatures.

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 24 SEPTEMBRE 2012

Il est demandé de transmettre les candidatures à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale **avant le 24 septembre 2012** à l'adresse électronique suivante :

ddcspp@aude.gouv.fr et/ou par voie postale : **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aude - Service Cohésion Sociale Territoriale** Cité administrative – Place Gaston Jourdanne - 11807 CARCASSONNE cedex.

Cet appel à candidatures est disponible sur le site internet de la Préfecture de l'Aude : www.aude.pref.gouv.fr

Le Préfet de l'Aude
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Olivier DELCAYROU